

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 NOVEMBRE 2014***

L'an deux mil quatorze, le 04 novembre à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : BRETZ Daniel, FRANTZ Nicole, HEGY Nicole, BAUER Huguette, ANTONY Patricia, WERTHE Christian, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, BRENDLE Bernard, REYMANN Frédéric, BOIL Corinne, JAEGGY Martin, MULLER Jean-Louis, BRETZ Daniel, MULLER Jean-Louis

Membres absents excusés : REYMANN Frédéric, MEYER Théo

Pouvoirs : REYMANN Frédéric à MATHIAS René

Secrétaire de Séance : M WERTHE Christian

Date de la convocation : 04 novembre 2014

La séance est ouverte à : 19 heures 00

M le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour un courrier-motion contre la baisse des dotations

Ordre du Jour :

- Chasse
- Devis (Chantier GUTLEBEN, Regard Nature)
- Divers

1° CHASSE

Le Maire informe :

La réunion 4C a eu lieu ce mardi à 18 heures juste avant la séance du conseil municipal. Cette réunion avait pour but la préparation de la location des chasses communales qui entrera en vigueur le 1^{er} février prochain.

1° DETERMINATION DES LOTS DE CHASSE

Le Maire expose :

Au jour d'aujourd'hui, les lots de chasses sur le ban de la commune d'OBERENTZEN sont au nombre de 3 constitués comme suit :

Lot N° 1 : contenance 275 hectares dont 50 de bois et forêts, limité à l'ouest par le Canal Vauban, au Nord par le ban de Niederentzen, à l'est par le ban de Hitzfelden et au sud par le ban de Meyenheim, coupé par la BA 132

Lot N° 2 : contenance 260 hectares dont 10 de bois et forêts, limité à l'ouest par l'autoroute A35, au nord par le ban de Niederentzen, à l'est par le Canal Vauban et au sud par les bans de Munwiller et Meyenheim.

Lot N° 3 : contenance 202 hectares dont 55 de bois et forêts, limitée à l'ouest par le ban de Rouffach, au nord par les bans de Biltzheim et Niederentzen , à l'est par l'autoroute A35 et au sud par le ban de Munwiller.

Dans le lot n° 3 se trouve une parcelle réservée par le propriétaire d'une superficie de 3 hectares 49 ares 70 centiares sis en section n° 20 parcelle n° 1.

2° CHOIX DU MODE D'ATTRIBUTION

A ce jour, aucun adjudicataire sortant n'a souhaité signer une convention de gré à gré pour la reprise de son lot.

Les lots n° 1, 2 & 3 seront mis à l'adjudication.

Les lots n° 1 et 3 sont grevés d'un droit de priorité.

3° FIXATION DES PRIX

Rappel des prix de location en 2006 :

Lot N° 1 : 6 000 euros

Lot N° 2 : 2 000 euros

Lot N° 3 : 6 000 euros

Les prix d'adjudication minimum des lots sont fixés à :

Lot N° 1 : 3 000 Euros
Lot N° 2 : 1 500 Euros
Lot N° 3 : 3 000 Euros

4° FIXATION DES RESTRICTIONS PARTICULIERES

Le pacage des moutons est interdit sur les terrains communaux.

5° DEFINITION DES DATES D'ADJUDICATION

La date de la première adjudication a été fixée, en accord avec M WACH trésorier à ENSISHEIM, au vendredi 16 janvier 2015 à 14 heures 30 à la Mairie.

Si la deuxième adjudication s'avère infructueuse les lots seront adjugés aux plus offrants.

Après avoir discuté des conditions de relocation des chasses communales, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2° DEVIS

Le Maire informe :

Comme suite à la dernière réunion du Conseil Municipal où le point pour le devis du parking a été ajourné faute de comparaison possible, aujourd'hui ce point est encore reporté car M OESCH de la société TPV a rendez-vous à la Mairie ce jeudi pour discuter de la confection d'un nouveau devis. M BRETZ Daniel propose de se joindre à M le Maire pour discuter avec l'entreprise et propose également de faire une réunion de la commission communale des travaux afin de voir le projet dans son intégralité (parking, aire de jeux et devenir de l'arrière de la propriété..)

Regard Nature propose 2 devis pour la mise en valeur d'un massif place de la Mairie le premier d'un montant de 1187, 04 euros et le second d'un montant de 1186, 32 euros. Après discussion il s'avère plus judicieux de retenir le devis d'un montant de 1186, 32 euros TTC, car le granulat rouge d'ornement proposé nécessiterait moins d'entretien que les écorces de pin.

Début janvier 2014 la société COM'EST a proposé un devis pour la mise en place d'un système informatique de gestion du cimetière communal. Ce devis se monte à euros. Il avait été convenu avec la société COM'EST d'une présentation globale du système aux différentes communes de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin afin de définir d'un prix de groupe. A ce jour cette rencontre n'a pas encore été organisée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner un accord de principe pour la réalisation de cette opération pour que M le Maire puisse signer la commande le moment venu et d'ores et déjà l'inscrire dans le budget 2015.

Après discussion les membres du Conseil Municipal approuvent les propositions ci-dessus à l'unanimité.

3° MOTION BAISSÉ DES DOTATIONS

Le Maire informe :

Les dotations aux communes sont revues chaque année à la baisse et notamment par rapport à la suppression du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle qui représente pour notre commune un montant de 76 500 euros (reçus en 2014 58 397 euros), si l'Etat supprime ces dotations les communes ne seront plus à même d'assurer leur rôle et de payer les différentes factures. Il apparaît aujourd'hui indispensable que l'Etat maintienne cette dotation pour la survie des communes.

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent M le Maire à l'unanimité à signer le courrier de motion destiné aux parlementaires.

4° DIVERS

Mme ANTONY Patricia propose aux membres du Conseil Municipal de venir voir les réalisations qui ont été faites pour Noël (sujets en bois pour l'ornement des entrées de village, place de la Mairie, école...)

La séance est levée à : 20 heures 15 minutes

Ordre du Jour :

- Chasse
- Devis (Chantier GUTLEBEN, Regard Nature)
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		